



Police

Bruxelles-Ouest

Diffusion restreinte

Zone de police Bruxelles-Ouest 5340

Direction générale stratégie

Service gestion

Objet féminicides

Gestionnaire de dossier : Cécile Kruczynski

Monsieur le Conseiller de police,

Nous vous prions de trouver, ci-dessous, les réponses à votre question.

QUESTION

Question écrite:

Nous avons appris début février, le 2eme féminicide connu de l'année.

Marie-Anne B., 56 ans, a été tuée d'une dizaine de coups de couteau par son mari. La police était déjà intervenue de nombreuses fois pour des cas de violences. Le quartier était au courant de ce qui se passait dans ce foyer. Pourtant rien de suffisant n'a été mis en place et cette femme est morte sous les coups de son mari qu'elle comptait quitter.

Les violences faites aux femmes tuent chaque année des dizaines de femmes. Des milliers de femmes subissent la violence conjugale et machiste. Face à ça, la prévention et l'aide aux victimes est primordiale.

Je souhaite vous posez les questions suivantes :

- 1) combien de femmes ont porté plaintes en 2023 dans la zone ouest pour des faits de violences conjugales ou de violence d'un ancien partenaire ?
- 2) Quelles suites ont été donné à ces plaintes? Combien de plaintes ont abouti à des condamnations ?



Police

Bruxelles-Ouest

3) quels sont les services vers lesquels la police oriente les victimes de violences conjugales ?

4) avez-vous des statistiques pour la zone ouest du nombre de femmes victimes de violences psychologiques, physiques ?

ELEMENTS DE REPONSE

- Source : données locales ISLP, date d'extraction 21/2/2024
- Il s'agit donc des faits de VIF (physiques, sexuelles et/ou psychologiques) enregistrés par notre corps de police.
- Période : 2018-2023
- Filtre sur des femmes adultes (+18ans) et VIF dans le (ex-)couple

1) combien de femmes ont porté plaintes en 2023 dans la zone Bruxelles-Ouest pour des faits de violences conjugales ou de violence d'un ancien partenaire ?

464 femmes ont porté plaintes en 2023 dans la zone Bruxelles-Ouest dans le cadre des VIF dans le (ex-)couple.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de plaintes pour une même victime :

Nbre plaintes VIF	Nbre	%
1	410	88.4
2	43	9.3
3	7	1.5
4	2	.4
5	2	.4
Total	464	100.0



Police

Bruxelles-Ouest

2) Quelles suites ont été donné à ces plaintes? Combien de plaintes ont abouti à des condamnations ?

Pour ce qui concerne les suites données aux plaintes, elles sont à voir sous différents aspects :

- les suites judiciaires
- les suites d'ordre social

En 2023, 70 mises à disposition du Parquet ont été décidées.

Des mesures de protection des victimes existent également :

- l'hébergement des victimes en structure d'accueil
- la création d'adresses particulières qui assurent une intervention policière prioritaire
- dans les cas extrêmes, la mise à disposition de la victime du dispositif mobile MSA (Mobile Stalking Alarm) qui permet à la victime d'être directement assistée par les services de secours en cas de contact avec son agresseur (actuellement en cours de développement dans l'arrondissement judiciaire).

Le suivi d'ordre social peut également consister en l'hébergement de la victime dans une institution d'accueil. Ce suivi est également pris en charge par notre SAPV qui reprend systématiquement contact avec les victimes de violences intrafamiliales afin d'évaluer la situation et d'aider la personne dans les démarches à entreprendre.

En 2022 (tous faits confondus), 2461 victimes ont été contactées par le SAPV.

3) quels sont les services vers lesquels la police oriente les victimes de violences conjugales ?

Les victimes sont réorientées vers des services sociaux ou d'assistance sociale ou psychologique tels CPAS, Centre des Préventions des Violences Conjugales et Familiales (CPVS), centres de santé mentale, centres d'hébergements, associations comme « La Voix des Femmes », « Les amis d'Accompagner », « Télébarreau »,...

Lors des différents familiaux, les victimes sont orientées vers les services de médiation.

Notre SAPV est également régulièrement en contact avec le Service d'Accueil des Victimes au Parquet pour les renseigner quant à la suite de leur dossier.

Dans le cadre du plan zonal de sécurité une plateforme pluridisciplinaire est en cours de mise en place au sein de cette dernière les communes, services sociaux et CPAS peuvent se concerter pour des cas spécifiques de VIF.



Police

Bruxelles-Ouest

4) avez-vous des statistiques pour la zone Bruxelles-Ouest du nombre de femmes victimes de violences psychologiques, physiques, sexuelles ?

Le tableau ci-dessous montre le nombre de faits pour VIF dans le (ex-)couple par année.

	année					
	2018.00	2019.00	2020.00	2021.00	2022.00	2023.00
Type_violence physique	447	383	343	364	400	341
sexuelle	4	13	5	19	17	12
psychologique	146	140	157	156	194	182
Total	597	536	505	539	611	535

Au total, sur toute la période, il s'agit de 2.562 femmes.

L'année dernière (2023), notre zone de police a enregistré 2 procès-verbaux BR.30, l'un pour tentative de meurtre et l'autre pour assassinat, dans le contexte des VIF (féminicides).

En espérant avoir répondu à vos interrogations, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller de police, nos salutations distinguées.

Christian LAMOULINE

Bourgmestre-Président f. f.

CDP Xavier LEGRAND

Chef de Corps f. f.